

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Investment Funds - Global Emerging Markets Local Currency Rates

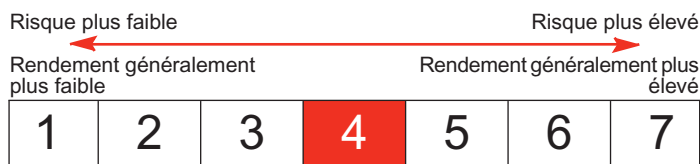
Catégorie ICOEUR LU0992598929

Un compartiment de **HSBC Global Investment Funds** (l'«OPCVM»), géré par HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

Objectifs et politique d'investissement

- ▶ Vise à dégager une croissance du capital et des revenus sur votre investissement à long terme.
- ▶ Le fonds investira normalement au moins 90% de ses actifs dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure et inférieure, des titres similaires, des contrats de change à terme ou des contrats à terme non livrables.
- ▶ Le fonds investit dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements, des entités liées à des gouvernements ou des sociétés des marchés émergents. Par sociétés de marchés émergents, on entend les sociétés basées dans des marchés émergents ou des sociétés, de tout pays, exerçant la majeure partie de leur activité dans les marchés émergents.
- ▶ Les titres à revenu fixe qui constituent l'investissement sont principalement valorisés en ou liés à des devises locales de marchés émergents.
- ▶ Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des titres à revenu fixe libellés en dollar américain ou en autres devises de marchés développés.
- ▶ Le fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans d'autres fonds ouverts, y compris des fonds de HSBC.
- ▶ Le fonds peut utiliser des instruments dérivés afin d'atteindre ses objectifs d'investissement.
- ▶ Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou de gestion efficace du portefeuille (par ex. pour gérer les risques ou les coûts ou pour générer des capitaux ou revenus additionnels).
- ▶ Le fonds est activement géré et ne réplique pas d'indice de référence. Un indice de référence peut être pris en considération lors de la sélection d'investissements. L'indice de référence du fonds est le suivant : JP Morgan GBI-EM Global Diversified.
- ▶ La couverture de change est mise en place au niveau de la catégorie d'actions. L'objectif est de fournir une protection contre les fluctuations de taux de change entre la devise de la catégorie d'actions EUR et la devise de référence du fonds USD. Les fluctuations de taux de change entre la devise de référence du fonds et les devises des actifs du fonds ne sont toutefois pas concernées par cette couverture.
- ▶ L'indice de référence, indiqué dans la section Performances passées, ne prend pas en compte la couverture de change. Il peut exister une plus grande différence entre les performances passées de la catégorie d'actions et celles de l'indice de référence que pour les autres catégories d'actions du fonds.
- ▶ Vous pouvez vendre votre investissement n'importe quel jour ouvrable en présentant une demande à l'Administrateur avant la limite de négociation.
- ▶ Le revenu est intégré à la valeur de votre investissement.
- ▶ Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Plus de détails sur cette notation

La notation est basée sur la volatilité des cours des cinq dernières années et constitue un indicateur du risque absolu. La valeur d'un investissement, et tout revenu en découlant peuvent évoluer à la baisse comme à la hausse, et il est possible que vous ne récupériez pas le montant que vous avez investi à l'origine. Il n'existe aucune garantie que la notation reste inchangée et la classification peut varier à long terme. La notation la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Pour quelle raison le fonds est-il classé dans la catégorie 4?

Les titres à revenu fixe sont plus risqués que les instruments du marché monétaire du fait d'un risque de crédit et d'un risque de taux d'intérêt accentués. Les marchés émergents sont encore au début de leur développement et font généralement l'objet de niveaux de fluctuation des rendements plus importants que les économies bien établies. Toutefois, les titres de créance ne sont pas exposés au risque sur actions et sont par conséquent moins risqués que les actions.

Risques importants non pris en considération de manière adéquate par le SRRI

- ▶ **Risque de taux de change** Les fluctuations des taux de change peuvent diminuer ou augmenter les plus-values ou moins-values d'investissement, parfois de manière considérable.
- ▶ **Risque de contrepartie** Possibilité que la contrepartie d'une transaction ne soit pas disposée à faire face à ses obligations ou se trouve dans l'impossibilité de le faire.
- ▶ **Risque de liquidité** Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds ne soit pas en mesure de régler des dettes par le biais de la remise de liquidités ou d'autres actifs financiers, ce qui mettrait en difficulté les investisseurs concernés.
- ▶ **Risques opérationnels** Les risques opérationnels peuvent exposer le fonds à des erreurs du point de vue des transactions, de la valorisation, de la comptabilité, de l'information financière, etc.
- ▶ **Risque lié aux instruments dérivés** Les instruments dérivés sont imprévisibles. Il arrive souvent qu'au bout d'un certain temps, leur cours et leur volatilité n'aient plus rien à voir avec ceux de leur sous-jacent (référence, instrument ou actif).
- ▶ **Risque lié aux marchés émergents** Les marchés émergents sont moins solides et souvent plus volatils que les marchés développés. Ils présentent souvent des risques plus élevés : risque de marché, risque de liquidité et risque de change.
- ▶ **Risque de taux d'intérêt** Quand les taux d'intérêt grimpent, les cours de obligations ont tendance à baisser. D'une manière générale, le risque est d'autant plus grand que l'échéance d'une obligation est longue et que sa qualité de crédit est élevée.
- ▶ **Risque de défaut** Les émetteurs de certaines obligations peuvent se refuser à effectuer des paiements sur leurs obligations, ou se trouver dans l'impossibilité de le faire.
- ▶ **Risque de crédit** Une obligation ou un titre du marché monétaire peut perdre de la valeur en cas de détérioration de la situation financière de son émetteur.

Frais du fonds

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,54%
Frais de sortie	0,00%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Sans objet

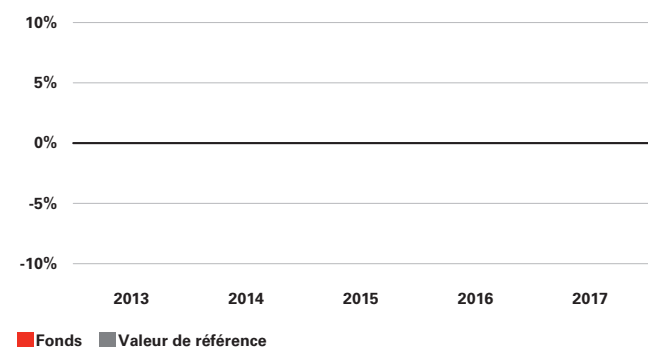
Les frais d'entrée et de sortie indiqués représentent le montant maximum qui peut être prélevé. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir les frais réels auprès de votre conseiller financier.

Des frais de conversion s'élevant à 1 % maximum de la valeur nette d'inventaire des actions converties peuvent être dus au distributeur concerné.

Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation, car le prix de cette catégorie d'actions n'a pas été fixé pour un exercice complet. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour de plus amples informations sur les Frais, consultez la section 2.10. «Frais et dépenses» du Prospectus complet.

Performances passées



La performance obtenue par le passé ne préjuge en rien des résultats futurs ; la valeur de votre investissement et tout revenu en découlant peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. La performance passée de cette catégorie d'actions est calculée en EUR.

Le calcul de la performance est fondé sur la valeur nette d'inventaire et toute recette distribuée a été réinvestie. La performance passée tient compte de tous les frais courants, à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Le fonds a été lancé le 12.12.2013.

L'indice de référence de l'investissement du fonds est, à des fins de comparaison, JP Morgan GBI-EM Global Diversified.

Les données disponibles sont insuffisantes et ne permettent pas de communiquer des chiffres sur la performance passée.

Informations pratiques

Banque dépositaire

HSBC Bank plc, succursale de Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, L - 1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Informations complémentaires

De plus amples informations concernant l'OPCVM, y compris le dernier Prospectus, le dernier cours publié des actions, le rapport annuel et le rapport semestriel, peuvent être obtenues gratuitement, en anglais, auprès de l'administrateur : HSBC Bank plc, succursale de Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, L - 1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou sur le site <http://www.assetmanagement.hsbc.com>. Le Prospectus le plus récent est disponible en anglais et en allemand. Ce document se réfère à un seul compartiment de l'OPCVM. Le Prospectus et les rapports annuels et semestriels sont préparés pour l'ensemble de l'OPCV.

Catégories d'actions

D'autres catégories d'actions sont également disponibles. Pour plus de détails, se reporter à la section 1.3 «Informations relatives aux Catégories d'Actions» du Prospectus. Vous avez la possibilité de convertir vos actions en actions d'un autre fonds ou d'une autre catégorie d'actions de la Société. Les détails concernant la conversion des actions figurent à la section 2.6 «Conversion d'Actions» du Prospectus (il est à noter qu'une commission de vente peut être prélevée).

Politique de Rémunération

La politique de rémunération (mise à jour) de la Société de gestion, comprenant une description de la manière dont sont déterminés les rémunérations et les avantages, est disponible sur le site Internet www.global.assetmanagement.hsbc.com/about-us/governance-structure. Un exemplaire papier est disponible gratuitement auprès de la Société de gestion.

Fiscalité

La législation fiscale luxembourgeoise peut avoir des répercussions sur votre situation fiscale personnelle.

Société de gestion

La responsabilité de HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A. ne peut être engagée que si les déclarations contenues dans le présent document se révèlent trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Responsabilité distincte

Le fonds est une Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois avec une responsabilité distincte entre les compartiments. En d'autres termes, les actifs d'un compartiment sont séparés des actifs des autres compartiments et votre investissement ne peut pas être utilisé pour payer le passif d'un autre compartiment.

Agréments

Le fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de publication

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 19 février 2018.